

## **RAPPORT SUR LA JOURNEE DE MANIFESTATION DE LA JOIE DE LA PROCHAINE MISE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION D'OSLO SUR LES BOMBES A SOUS MUNITIONS.**

Le Contact de la Coalition internationale contre les bombes à sous munitions en collaboration avec le Gouvernement du Burundi a organisé le vendredi 09 juillet 2010 une journée de manifestation de la joie de la prochaine mise en vigueur de la Convention d'OSLO sur les bombes à sous munition prévue en date du 1<sup>er</sup> août 2010.



Eu égard à l'importance de la journée, les cérémonies ont été agrémentées par les tambours du Burundi.

Elles ont été rehaussées par le Chef de Cabinet au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale en lieu et place du Ministre empêché ainsi que par l'Ambassadeur du Royaume de Belgique au Burundi, Monsieur Josef SMETS.

Dans son mot d'accueil, le Contact de la CMC, Monsieur Georges NTIDENDEREZA, a précisé que la Coalition Contre les bombes à sous munitions a été fondée en novembre 2003 à la Haye sur l'initiative de **6 ONG**. Elle compte aujourd'hui plus de 300 membres regroupés dans 80 pays. Il a poursuivi son propos en ajoutant que cette Convention a été négociée lors de la conférence de Dublin et adoptée le 30 Mai 2008 par 107 pays dont le Burundi. A ce titre, elle constitue un instrument international juridiquement contraignant qui interdit l'utilisation, la production, le stockage et le transfert d'armes à sous munitions (appelées également « bombes à sous munitions » ou **BASM**), conformément au droit de la personne et au Droit International Humanitaire.

Le contact de la CMC n'a pas manqué de souligner que la Convention a été ouverte à la signature le 3 Décembre 2008 à Oslo, et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> Août 2010 à New York au Bureau du Secrétaire Général des Nations Unies.

Avant de terminer son propos, il a tenu à présenter ses hommages bien mérités au Gouvernement du Burundi pour avoir participé à toutes les conférences des Etats dans le cadre du processus d'**Oslo** et à tout événement national ou international relatif à la question des bombes à sous munitions et plus particulièrement pour avoir déposé l'instrument de ratification parmi les 20 premiers pays au Nations Unies.

Cela, a-t-il poursuivi, constitue une grande réussite pour le Burundi et pour le monde entier. Dans la foulée, il a demandé au Gouvernement du Burundi d'encourager les autres pays qui ne l'ont pas encore fait, de ratifier sans délai ladite Convention et établir ainsi un plan d'action national pour la réalisation des activités d'assistance aux victimes et désigner un organe central au sein du Gouvernement pour la coordination des questions relatives à la mise en œuvre de l'article 5 de la Convention.

Il a terminé son allocution en interpellant les partenaires de la Coalition, plus particulièrement le **PNUD** et l'**UNICEF** ainsi que le **CICR** pour apporter leur appui matériel et/ ou financier dans la réussite de la journée historique du 1<sup>er</sup> août 2010 marquant l'entrée en vigueur de la Convention d'Oslo.



Après le mot d'accueil du contact de la CMC, le Chef de Cabinet au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale a aussitôt pris la parole pour louer l'initiative prise par le contact de la CMC dans la perspective de la mise en vigueur de ladite Convention.

D'entrée de jeu, il a précisé que le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale a répondu toujours présent à toutes les rencontres relatives aux BASM et a même pris des initiatives visant à ratifier la Convention sur l'éradication de ces Bombes.

L'orateur a fait un tour d'horizon des principaux événements qui ont précédé la signature, par le Burundi, de la Convention sur les BASM en réaffirmant l'engagement de poursuivre l'initiative déjà commencée dans la mise en vigueur de la Convention.

Il a terminé son allocution par un autre engagement non moins important du Gouvernement du Burundi visant à encourager les autres Etats qui ne l'ont pas encore fait à ratifier sans plus tarder la Convention sur les BASM.



L'Ambassadeur du Royaume de Belgique au Burundi qui a pris la parole après le Chef de Cabinet au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale est lui aussi revenu sur les efforts consentis de par le monde en vue de ratifier voire de mettre en vigueur la Convention sur les BASM.

Il a particulièrement insisté sur le rôle combien capital joué par la Belgique dans le processus de mise en vigueur de ladite Convention.

L'orateur n'a pas manqué de féliciter le Burundi pour avoir signé et ratifié la Convention. Dans la foulée, il a tenu à indiquer qu'à l'échéance du 30 juin 2010 déjà 36 Etats avaient ratifié la Convention. Et de poursuivre qu'en vertu de l'article 2 de ladite Convention visant la promotion de l'acceptation de la Convention, chaque Etat partie devrait encourager les Etats non parties à la ratifier, l'accepter ou l'approuver.

A ce titre, la Belgique a déjà ciblé les Etats membres de l'UE, de l'OTAN, de l'IOSCE et certains pays de l'Afrique par des actions d'information, de déclarations appropriées en fonction du forum et des démarches bilatérales.

Il a donc invité le Burundi à profiter de son appartenance à l'EAC et à la Conférence internationale pour la Région des Grands Lacs pour promouvoir cette noble cause.

Après avoir indiqué les actions spécifiques à mener dans le cadre de la mise en application de la convention, l'orateur a réaffirmé l'engagement du Royaume de Belgique à ne rien ménager pour la mise en vigueur de la Convention à l'échéance convenue du 1<sup>er</sup> août 2010.

Il a terminé son allocution en remerciant encore une fois les organisateurs de cette journée de manifestation de la joie de la prochaine mise en vigueur de la Convention d'Oslo, sans oublier de mentionner les organisations qui ont joué un rôle clé dans la lutte contre les armes à sous-munition : Coalition Internationale contre les Bombes à Sous-Munition qui a appuyé financièrement l'organisation de cette journée, Handicap International, APECOG, CICR, PNUD et tout le système des Nations Unies.



Après les cérémonies d'ouverture ont suivi les questions des journalistes. Pour la plupart, elles avaient trait aux demandes d'éclaircissements sur d'éventuelles études déjà menées au Burundi sur l'existence ou non des BASM, sur leur localisation et sur leurs conséquences.



Le contact de la CMC épaulé par un représentant du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ainsi du Directeur de Handicap International France y ont répondu d'une manière satisfaisante.



Des questions relatives aux mines anti personnelles ont été également posées avant de suggérer qu'il y ait un plan d'action national pour la réalisation des activités d'assistance aux victimes et pour la désignation d'un organe central au sein du Gouvernement pour la coordination des questions relatives à la mise en œuvre de l'article 5 de la convention sur les BASM.